

diminué de leur production annuelle, et la diminution des fabriques wurtembergoises est encore plus considérable; il en est de même de celles en Thuring. Des 8 fabriques badoises il n'y en a que deux en activité, tandis que 6 chôment; les 2 fabriques qui existaient dans la Hesse grand-ducale sont fermées et dans la Hesse électorale il en chôme une sur trois. A Brunswick et à Gotha cette industrie a plus prospéré; mais par contre elle a complètement cessé dans le Nassau; Francfort et Edmèbourg n'en possèdent point. La Westphalie, Anhalt-Desaun et les districts de Weimar Allstedt et Oldisleben n'ont rien produit en 1844. La fabrication du sucre de betterave a principalement lieu en Prusse dans la province de Saxe, de Silésie, de Posen, de Pomeranie et dans les provinces rhénanes.

On nous écrit de Paris:

Il faut lire les journaux de l'opposition pour se faire une juste idée du degré de violence et de fureur auquel ils sont parvenus depuis qu'ils voient que le succès leur échappe. Le *Siècle* appelle M. Sauzet le président Bosco (nom d'un escamoteur). Le *Courrier Français* appelle enuignés les honorables députés qui ont cru devoir s'abstenir de voter sur l'affaire de Taïti. Le *National* publie des tables de proscription électorale. Le *Constitutionnel* répète à tous ses vieux échos ce joli mot de proscriptions! Voilà de beaux éléments pour un nouveau ministère, et voilà des écrivains qui promettent à la France un bel avenir! La chambre des députés a été vivement frappée par le spectacle de ce débordement de toutes les basses passions. M. Odilon Barrot lui-même, dans sa loyauté, a cru devoir, par quelques paroles modérées et graves, protester contre un pareil état de choses. Les journaux de la gauche n'en sont pas encore ou ils croyaient. Ces journaux trouveront un obstacle invincible dans le patriotisme et la fermeté des chambres et dans le bon sens du pays. Le ministère du 29 octobre sera, après cette crise, plus fort qu'il n'a jamais été.

La commission chargée d'examiner le projet de loi des fonds secrets, s'est réunie le 13, à 11 heures. Elle a entendu M. le président du conseil et les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur. Elle a ensuite nommé M. Debelleyne pour son rapporteur, par 6 voix contre 2 données à M. Odilon Barrot. La commission se réunira lundi pour entendre la lecture du travail de son rapporteur. Le rapport sera déposé à la séance de mardi, et la discussion s'ouvrira jeudi prochain.

A en croire le *Correspondant de Hambourg*, le cabinet de Hanovre aurait fait au pavillon de la Suède et de la Norvège d'importantes concessions pour la navigation sur l'Elbe; le pavillon de cette puissance serait maintenant traité sur le même pied que celui de la Grande-Bretagne et de Hambourg.

Il s'est glissé dans notre n° du 14 février une erreur que nous nous empressons de réparer. En répondant à un reproche de la *Gazette de Cologne*, à propos du droit fixe, nous avons dit « il est connu que déjà en 1843 la Hollande a proposé d'abolir le droit en question. » — C'est « droit de navigation » qu'il faut lire.

Au moment où nous mettons sous presse le courrier de France et d'Espagne nous arrive. Il n'apporte aucune nouvelle de quelque intérêt.

Nouvelles du Mexique.

Les fonds mexicains avaient baissé de 1 p. c. à la bourse de Londres, vendredi dernier, quand des nouvelles reçues dans la cité les ont fait rétrograder fortement. Ces nouvelles, reçues par la voie d'Amérique, annoncent la prise et la mort de Santa-Anna.

Le *Bee and Tropic*, journal de Tampico, rapporte sous la date du 14 janvier, que Santa-Anna a été défait par les troupes réunies de Paredès et de Bravo, dans la plaine d'Appan, tout près de la ville de Puebla, que l'ex-président avait espéré surprendre avant que ses ennemis eussent opéré leur jonction. Cette expédition a tourné à son désavantage: un combat a eu lieu, dans lequel, à ce qu'on dit, 500 hommes ont été tués. Santa-Anna voyant la victoire se tourner contre lui a voulu tenter la fuite, mais il n'a pu échapper à ses ennemis, et il a été fait prisonnier. Après l'action, Paredès s'est mis à la poursuite des

vaincus; Bravo a repris le chemin de la capitale avec son prisonnier.

Cependant ces nouvelles méritent confirmation. Les journaux mexicains du 4 les déclarent prématurées et exagérées, et ils les démentent.

A Tampico on ne désespérait pas, le 14, de la cause de Santa-Anna, et l'on y prétendait même que les habitans de Puebla le voyaient s'avancer avec joie sur cette dernière ville.

Le 1^{er} janvier, le corps diplomatique, ayant en tête M. Alley de Cyprey, ministre de France à Mexico, a présenté ses félicitations au général Herrera, chef du nouveau gouvernement mexicain.

Nouvelles des Etats-Unis.

On a reçu par le steamer *Columbia* des nouvelles de New-York jusqu'au 31 janvier. La chambre des représentans a adopté le bill relatif à l'annexion du Texas, et tout annonce que le sénat l'adoptera également.

Le 25 janvier, M. Brown a présenté une résolution qui fixe les conditions auxquelles la réunion du Texas aura lieu. Cette résolution porte que le congrès a le pouvoir d'admettre et consent à admettre le Texas comme état dans l'Union américaine, sous la dénomination de l'état du Texas avec une forme de gouvernement républicain à adopter par lui, à condition qu'il laisse au gouvernement américain la faculté de régler toutes les questions de délimitation, des frontières qui pourront surgir entre ce dernier et d'autres puissances; la constitution du Texas telle qu'elle aura été adoptée par le peuple de cet état, sera transmise au président de l'Union pour qu'il la soumette au congrès, lequel statuera, avant le 1^{er} janvier 1846, sur la mise en vigueur du traité.

Le Texas, une fois admis dans l'Union américaine, cèdera aux Etats-Unis toutes les mines, etc., etc., les casernes, les forts, les ports et autres propriétés destinées à la défense publique; il conservera tous ses fonds publics et liquidera ses propres dettes; le Texas pourra former plusieurs états qui seront admis dans l'Union avec ou sans esclavage, suivant le vœu des populations des états annexés; dans les territoires situés au sud de la ligne connue sous le nom de ligne du Missouri et dans ceux qui sont situés au nord de cette même ligne, l'esclavage sera prohibé, sauf celui qui résulte de crimes commis.

Ces résolutions ont été adoptées par la chambre des représentans à la majorité de 120 voix contre 96. Mais on assure d'autre part que le Texas ne veut plus consentir à faire partie de l'Union. Le président de cette république se montrerait opposé au projet d'annexion. On ajoute, à l'appui de ce fait, qu'une mésintelligence sérieuse s'est élevée entre le général Duffgreen, représentant des Etats-Unis à Galveston, et le gouvernement texien. A la suite de cette mésintelligence, le président du Texas aurait retiré au général Duffgreen son exequatur comme consul général du gouvernement américain.

Les deux chambres du congrès se sont occupées de la question de l'occupation du territoire de l'Oregon. Un bill a été présenté aux deux assemblées, portant l'établissement d'un gouvernement territorial dans ces vastes contrées. Toute conjecture à cet égard, dit le *Standard*, serait au moins prématurée. Une convention relative à la juridiction mutuelle (de l'Angleterre et des Etats-Unis) sur ce pays existe, et une clause annexée à cette convention porte que celle des deux parties qui voudra l'abroger devra faire part à l'autre du moins dans un délai de 12 mois. Aucune proposition de ce genre n'a été faite au gouvernement anglais, en conséquence les débats des chambres du congrès sur cette question ont un caractère d'irrégularité évidente.

M. Shunk, gouverneur de la Pensylvanie a fait, le 29 janvier, une communication spéciale au pouvoir législatif de cet état de l'Union américaine, portant la recommandation de continuer la suspension du paiement des intérêts de la dette pensylvanienne, par le motif que l'état ne serait pas en état de payer régulièrement les intérêts à mesure qu'ils seraient dus subséquemment. Cependant on pensait généralement, à Philadelphie, que le bill ordonnant le paiement des intérêts serait voté par le congrès.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 15 février.

La *Gazette* publie un ordre royal qui nomme et constitue

pour remplir les fonctions de grand amiral de la Grande-Bretagne: Le comte d'Haddington; sir Georges Cockburn, amiral de l'escadre rouge de la flotte de S. M.; sir William Hall Gage, vice-amiral de l'escadre rouge; le contre-amiral William Bowles, de l'escadre bleue; le capitaine William Gordon et M. Henry Fitzroy. Ce dernier est le seul qui ne fût pas l'un des lords de l'amirauté. C'est à l'occasion de sa nomination que l'ordre royal a été rendu.

— Sir Robert Peel a présenté vendredi l'exposé financier; à cette occasion il a proposé la prorogation de l'income-tax pour le terme de 3 ans. (Voir à la 1^{re} page.)

Un correspondant de Londres mande que sir Robert Peel a l'intention d'opérer une nouvelle réduction du taux des intérêts de la dette 3 p. c. Suivant le projet de sir Robert Peel, le gouvernement, au lieu de payer trois livres d'intérêt, ne paiera que deux livres sterling et quinze shillings, réalisant ainsi une réduction de cinq shilling sur soixante, ce qui rapportera au trésor une économie d'environ un million et demi de livres sterling (18 millions de florins) par an.

Parmi les taxes qui vont être modifiées en Angleterre, ajoute le correspondant, l'impôt des portes et fenêtres figure en première ligne. Dans la répartition de cette taxe, on n'évaluera plus, comme par le passé, le nombre des ouvertures pratiquées dans l'édifice, mais la surface du terrain occupé par l'édifice même. De cette manière disparaîtra l'inégalité, d'après laquelle la modeste maison de l'ouvrier paie autant que le palais du riche. Cette modification permettra aux propriétaires de remplacer par des maisons plus aérées et partant plus salubres, les bouges obscurs et infectes, dans lesquels est entassée aujourd'hui la population pauvre de Londres.

— Le *Times* dit aujourd'hui que le duc de Broglie n'est attendu à Londres que dans la première ou la seconde semaine de mars, et qu'aucune autre mission, que celle qui se rattache à sa nomination de commissaire chargé de rechercher un nouveau moyen de réprimer la traite, ne lui a été confiée.

— Un journal de Belfast annonce que l'évêque catholique Denvir, l'un des commissaires du bill sur les donations, doit se rendre à Rome pour exposer au Saint-Père, au nom de ses collègues les archevêques de Dublin et d'Armagh, le véritable état de la question et l'agitation à laquelle ce bill a donné lieu.

— Les journaux irlandais publient une lettre de l'archevêque d'Armagh, primate catholique d'Irlande, qui annonce d'après des nouvelles positives de Rome, que le bruit d'un prétendu concordat entre l'Angleterre et le St.-Siège était dépourvu de tout fondement. De son côté, l'archevêque de Dublin a reçu une lettre du président du collège irlandais à Rome, qui annonce qu'il tient du pape lui-même que tous ces bruits sont de pure invention.

— Tout se prépare à Oxford pour la réunion du 13, dans laquelle le puréisme ou tractarianisme doit être jugé dans la personne de M. Ward, auteur de plusieurs écrits que les anglicans purs trouvent hérétiques, ou tout au moins schismatiques. La lutte sera vive, paraît-il, car s'il faut en croire une correspondance du *Standard*, les tractariens comptent sur 300 voix au moins dans cette espèce de concile universitaire.

PARLEMENT.

Nous revenons aujourd'hui sur la séance de la chambre des communes du 12, dont nous avons mentionné le principal incident dans notre *post-scriptum* d'hier, mais qu'une partie de nos abonnés n'a pas reçu, le courrier n'étant arrivé qu'après l'expédition du *Journal de La Haye* pour Amsterdam.

Lord John Russell demanda au très-honorable baronnet chef du gouvernement, l'intention, après avoir présenté son exposé financier, vendredi, de proposer l'adoption de quelque résolution spéciale.

Sir Robert Peel. Si la chambre approuve l'exposé financier que je lui présenterai, j'espère pouvoir immédiatement m'arrêter à une résolution. Je m'en rapporte pour cela aux désirs de la chambre.

Lord John Russell. J'aurais été bien aise d'annoncer moi-même, comme chef de l'opposition, la marche que je suivrai; mais je ne puis le faire, ma détermination devant dépendre entièrement de l'exposé que le très-honorable baronnet fera. J'espère pourtant qu'une résolution spéciale sera proposée vendredi, mais qu'elle sera ajournée à un court délai.

Sir Robert Peel dit qu'il espère que la résolution sera différée trop longtemps, car il est nécessaire d'ajourner les autres questions que le gouvernement a l'intention de mettre en

quête. Lorsque la musique donna le signal du départ et que le cortège commença sa marche solennelle, il s'étendait depuis l'intérieur de la mosquée jusqu'à l'extrémité de la place. Beaucoup d'officiers, d'employés civils, militaires et religieux précédaient les hauts fonctionnaires de l'état. Ceux-ci se distinguaient des autres par l'éclat de leur nishan et des ornemens qu'ils portaient à leur ceinture au-dessus de leur front, par une plus grande quantité d'or répandue sur leur costume, le même que celui des officiers de l'armée, par leurs beaux chevaux couverts d'éclatantes richesses, et surtout par le nombre de gens qui les entouraient. Les chefs de quelques hautes administrations, les membres du Grand-Conseil et les ministres marchaient dans l'ordre fixé pour ces cérémonies. Je remarquai que les trois grands dignitaires les plus rapprochés du sultan étaient le grand-séraskier, Riza-pacha, le président du Grand-Conseil, Sultiman-pacha, et le grand-visir Reouf-pacha, dont la longue et blanche barbe contrastait avec celles des jeunes et forts visages que l'on venait de voir. A près ce dernier il y eut un vide qui ne fut rempli que par trois magnifiques coursiers appartenant et destinés au sultan, prêts à être montés. Leurs housses et quelques parties de leur harnais étincelaient de l'éclat des diamans, des rubis et autres pierres précieuses.

En ce moment la musique cessa. Une compagnie de la garde à pied déboucha sur la place et après elle, parut celle des pekis ou gardes du corps, à pied également. Ils marchaient par quatre files toutes rapprochées. Les deux hommes du centre portaient de longues hallebardes. Les autres des uns étaient surmontés de plumes recourbées en arrière et remarquables par leur ampleur et par la richesse de leurs brillants couleurs. Ceux des autres avaient des plumets droits, de couleurs très-variées et très-vives. Ils portaient un pantalon bleu, une redingote rouge, ornée de brandebourgs sur la poitrine et toute galonnée d'or. Leur shako de même forme mais plus haut que le précédent orné de plumets et d'un gland d'or qui se déployait par derrière. Les couleurs les plus fraîches et les plus tranchées distinguaient cet uniforme qui était, en partie, nouveau; l'or y dominait.

Le sultan Abdul-Medjid parut bientôt au milieu des gardes du corps. Son noble et superbe coursier marchait entre deux rangs de gardes, dont les plumets atteignaient la tête du sultan, ce qui n'empêchait pas de le voir s'élancer. Pendant quelques momens, il tint la tête tournée du côté de la place où se trouvaient les ouvriers. La douceur et la bonté sont peintes sur sa figure dont une barbe abondante, malgré sa jeunesse, relève encore la gravité. Sur le devant de son nez brille le précieux *touga* au dessus duquel s'élève l'aigrette qui lui tient lieu de couronne. Cette aigrette, large d'à-peu-près deux onces, domine le nez de six pouces environ; elle est légèrement inclinée en arrière. Le bleu, le vert et le blanc y éclatent principalement. Le manteau qu'

Sa haute robe portait en ce moment et dont le collet et les revers étaient tout chargés de pierres fines, cachait le reste du costume.

Quant au cheval qui montait le sultan, on eût dit qu'il était tout fier des fonctions qu'il remplissait: il marquait le petit trot et, levant noblement la tête, il faisait flotter le bouquet de belles plumes qui la décorait, à la hauteur des panaches des shakos.

La marche du cortège était lente et grave; le silence était profond: on n'entendait que les pas cadencés des gardes du corps. Lorsque le sultan fut bien en vue, au milieu de l'espace qui s'étendait de la porte aux premières maisons, successivement, la musique fit son salut, les tambours battirent aux champs et des milliers de voix retentirent. A la fois pour souhaiter au pacha un millier d'années d'existence, *pin rihah Padichach!* Après ce cri universel toutes les mains droites se portèrent à la bouche et au front. Du reste parmi les assistants non militaires, personne ne se découvrit ni ne s'inclina. L'immobilité et le silence semblent témoigner du respect des mahométans pour leur souverain. Les Français quise trouvaient sur le passage se découvrirent.

Pendant que le cortège traversait solennellement le reste de l'At-Meidan, étalant aux regards toute sa pompe, vraiment orientale alors, et que la suite des officiers et des gardes du palais, en très-grand nombre et de toutes les diversités, s'arrêtait de la cour de la mosquée et parcourait la place, la musique exécuta la marche du sultan-Mahmoud, puis celle du Sultan-Abdul-Medjid et enfin, à ma grande et douce surprise, notre air national, la *Marseillaise!* Intérieurement, je remerciai de bon cœur les musiciens d'abord et ensuite M. Donizetti qui a su si heureusement modifier la musique du pays et y implanter avec le plus grand succès celle de l'Europe, avec ses airs les plus connus.

De retour au sérail, le Sultan, après avoir reçu les hommages de respect des grands dignitaires de l'empire, dut revêtir le tablier du sacrificateur et, le couteau au main, commencer les trois fois trente-six immolations qu'il consommait ou fit consommer dans les trois jours, pour lui et pour sa mère. A la mosquée déjà, il avait donné le signal des sacrifices. Quelle fête pour les pauvres! Leur venir en aide en adonnant l'Eternel, tel est le but des aumônes et des sacrifices prescrits pendant les Baïrams.

Désireux d'assister de près à une immolation, je me dirigeai vers le *konak* où j'étais sûr d'être bien accueilli. Après avoir lutté quelque temps contre les flots de la foule, j'y arrivai au moment où l'un des fils de la famille, J... effendi qui j'avais connu en France, allait accomplir son sacrifice. Il avait six énormes moutons à immoler ou à donner. Celui qu'il allait égorger lui-même était superbe. Une basse cour servait de bergerie et l'endroit du vestibule voisin de la fontaine, de tuerie. J... effendi, revêtu d'un tablier propre et ayant relevé ses manches, attendait qu'on lui amenât le mouton. Lorsqu'il

fut en sa présence, le regardant ainsi que le couteau bien affilé qu'il tenait tout prêt, il dit le *Bismillah*, au nom de Dieu éternel et miséricordieux, et aidé de ses compagnons et de ses domestiques, il poigna le coup en prononçant le saint nom de Dieu, *Bismillah*, paroles sacramentelles dont l'émission volontaire rendrait le sacrifice nul. J'offris mon assistance, mais quoique la présence et l'aide des Chrétiens et des Juifs ne soient pas prohibées pour la validité du sacrifice, mon ami me remercia de manière à me faire comprendre que je ne devais pas insister; les jeunes gens n'étaient pas seuls. Le coup avait frappé juste, ce qui fut regardé comme un bon augure, car il est bien recommandé de ne pas trop faire souffrir la victime. Tous les sacrificateurs ne furent pas aussi heureux. Il y en avait plusieurs dans la maison. Chaque musulman, de condition indépendante, homme ou femme, est tenu à cette offrande. La fait de ses propres mains, c'est le plus méritoire. Cependant on peut en confier le soin à un *vakil* ou remplaçant, à la condition d'être présenté et de lui être payé un *teyakkuf*. Chacun des jeunes gens avait fait ou faisait son sacrifice. Le père après avoir porté le premier coup, employait le bras d'un *vakil*, mais il ne pouvait sa présence nécessaire. Les immolations des femmes se faisaient au vestibule du harem. A chaque instant on frappait à la porte: c'étaient des parents qui demandaient que partie de la tête tuée; ils avaient qu'il fallait donner au moins le tiers, ainsi se présentaient-ils avec une confiance inaccoutumée, disant: *Kalous sogna*, n'y a-t-il pas du mouton? et en même temps ils tendoient leurs couteaux ou leurs sacs déjà en partie remplis.

J... Effendi avait accompli l'immolation. Comme il lui était défendu de chercher l'animal pendant qu'il était encore chaud, nous allâmes déjeuner, goûter à celui qui avait été élargé le premier. Après un excellent repas on le *habab*, mouton rôti, joua un grand rôle, je fis mes adieux à la famille et allai continuer mes immolations et ensuite se mettre en mesure de recevoir les visites ou d'en faire à ses parents et amis. Je portai mes pas vers le centre de Constantinople où j'avais d'autres souhaits à exprimer. Il n'y avait encore presque personne dans les rues. C'était le moment des sacrifices et des repas. A chaque instant j'entendais les gémissemens des animaux qui expiraient sous des coups peut-être mal assurés. Puis c'était le bruit des hachettes qui tranchaient les bêtes immolées. Des sacrificateurs puissants traversaient les rues, portant les insignes de leurs fonctions. Quelques pauvres allaient porter en porte succombant presque sous le poids du produit de leur quête. A leur occasion des portes s'entrebâillaient et laissaient voir dans quelque partie de la cour ou du vestibule, tous les gens de la maison en action. Quelques-uns de famille, ayant un air de fête, paraissaient dans les rues, portant sur leurs plats très-riches, de belles pièces de mouton. Tout jeune homme qui rencontrait un vieillard connu, allait à lui, lui prenait la main pour le porter à son

— Les journaux espagnols contiennent un bando du commandant général de Murcie, qui défend aux personnes étrangères à l'armée de porter des moustaches. Il faut rendre aux journaux de Madrid la justice que tous, modérés comme progressistes, se sont élevés contre une aussi absurde vexation de la part des autorités locales.

Voici ce bando étrange :
 « Murcie, 29 janvier.
 Don Gabriel Gonzalez de Zavala, colonel d'infanterie et commandant-général de cette province,
 Faisons savoir que, décidé à faire obéir et respecter les dispositions des autorités légalement constituées, et notamment le décret de M. le chef politique du 30 octobre dernier, par lequel il défend de porter des moustaches, nous décidons :
 Article unique. Il est défendu, sous les peines établies par les lois militaires, de porter des moustaches et autres signes militaires, à tous ceux qui n'en ont pas le droit. Les patrouilles de la garde civile et de la police de sûreté auront la faculté de mettre en prison ceux qui n'obéiront pas à cet ordre, sans préjudice des peines portées par les lois. Cette mesure sera mise à exécution à dater du 1^{er} février prochain.

Un ordre pareil a été déjà rendu par l'ayuntamiento de Madrid en 1842 pendant le siège de cette ville. La garde nationale a commis plusieurs abus dans l'exécution de cet ordre, et a mis en prison non-seulement les nationaux, mais plusieurs étrangers. Il y avait même dans le nombre des personnes attachées aux légations étrangères qui n'obtinrent leur liberté qu'après s'être fait raser complètement.

— On écrit de Bucharest, 24 janvier :
 La suppression récente de la quarantaine russe sur les frontières de la Bessarabie a causé ici une grande joie; la libre communication des principautés avec les pays voisins se trouve ainsi rétablie.

— M. Andrew Franklin, le doyen des journalistes anglais, vient de mourir dans sa quatre-vingt-dixième année. Il y a près de soixante-dix ans que M. Franklin avait débuté dans la carrière comme rédacteur du *Morning Post*; il avait ensuite passé au *Morning Advertiser*, où il a continué d'écrire jusqu'à ce que la vieillesse l'obligea, il y a quelques années, de cesser ses travaux et de rentrer dans la vie privée.

— William Lloyd, qui avait brisé le vase de Portland, à Londres, a été condamné à 3 l. d'amende, et, à défaut de paiement, à deux mois de prison avec travaux forcés. En prononçant ce jugement, le magistrat de Bowstreet a regretté que la loi anglaise ne commine pas de plus forte peine contre de pareils actes de vandalisme.

— Une fête a été donnée le 12 septembre à Tahiti par un chef nommé Ricote, et M. Bruat y a assisté avec tout son état-major. Un Anglais, qui prétend avoir été présent au banquet donné dans cette occasion, affirme qu'un naturel, ayant demandé la permission de prononcer quelques paroles, a dit à M. Bruat : « Monsieur le gouverneur, nous vous apportons des cochons et des fruits de l'arbre à pain, vous nous donnez du vin et de l'eau-de-vie; tout cela est fort bien : vous êtes très-bon, mais Pomaré est encore meilleur. Nous désirons vous voir partir : nous vous souhaitons un bon voyage, et nous avons besoin de revoir notre reine. »

— On a fait grand bruit d'un attentat qui aurait été commis à Paris, rue Matsollier, à l'aide d'un masque de poix, sur une femme qui passait. Une instruction a été suivie, et il en résulte que ce fait n'a rien d'exact. Cette femme, dans un accès de démence causée par une affection hystérique fort grave, a tout simulé : sa narration n'était qu'un conte.

— L'individu qui vient de se livrer à la justice en se déclarant l'auteur de l'incendie qui a dévoré notre ancienne salle d'opéra est un figurant nommé Bréderek. Il prétend avoir fait par une remontrance que le directeur des chœurs lui avait faite le soir même, il a jeté, après la représentation, de l'amadou allumé dans l'ancienne salle de toilette.

En avouant cet incendie qui lui pèse maintenant sur la conscience, il s'est déclaré en même temps coupable d'homicide sur la personne d'un canonier, qu'il a précipité dans l'eau du haut d'un pont, il y a quelques années. Il paraît que depuis ce meurtre, commis par vengeance, il a eu fréquemment des atteintes d'aliénation mentale. Le roi a ordonné qu'on poursuivît activement l'instruction de cette affaire.

— Voici une question qui ne manque pas d'importance, puisqu'il s'agit de la fixation de la plus grande fête de l'année, de celle à l'aide de laquelle on fixe toutes les autres fêtes mobiles, en un mot de la fête de Pâques. Tous les almanachs de cette année indiquent le 23 mars prochain comme le jour de Pâques. Or, d'après un traité de sphère et d'astronomie dressé par le père Horiquet, la fête de Pâques ne devrait tomber que le 30 mars.

En effet, dit ce savant jésuite, l'église a ordonné qu'on célébrerait la Pâque, le 1^{er} dimanche après la pleine lune qui tombe le 21 ou après le 21 mars. Il s'ensuit qu'au mois de mars prochain la pleine lune ne tombant que le 23, c'est au 30 et non pas au 23 qu'elle devrait être fixée la fête de Pâques.

Pièces diplomatiques.
 CORRESPONDANCE RELATIVE A UNE REVISION DES TRAITÉS DU DROIT DE VISITE CONCERNANT LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.
 M. Guizot au comte de Sainte-Aulaire
 Paris, le 26 décembre 1844.

— M. le comte, l'année dernière, vers cette époque, je vous chargeai d'attirer l'attention de lord Aberdeen sur l'importante question du droit de visite et sur les motifs puissants qui nous faisaient désirer que les deux cabinets se concertassent en vue de substituer à ce mode de répression de la traite, un système nouveau qui, également efficace pour notre but commun, ne présenterait ni les mêmes inconvénients ni les mêmes dangers.

termination sincère de travailler avec persévérance à la suppression de ce trafic, toute proposition faite par moi serait accueillie avec confiance et examinée avec l'attention la plus scrupuleuse.

— Si depuis cette époque je me suis abstenu, M. le comte, de traiter cette importante affaire dans ma correspondance officielle avec vous, si j'ai retardé de vous faire parvenir les instructions que je vous avais annoncées, ce n'a pas été certainement que le gouvernement du roi ait perdu de vue un seul jour cet objet, ou que sa conviction soit devenue moins forte. Vous connaissez les diverses causes intérieures et extérieures qui, en nous obligeant à vouer nos efforts à des questions urgentes, nous ont fait un devoir impérieux de suspendre la négociation, dont vous aviez été chargé de demander l'ouverture à Londres, en ce qui touche la question des moyens de réprimer la traite des nègres. Le moment est venu de reprendre ces négociations.

— Ainsi que je vous l'ai déjà dit, M. le comte, notre conviction de la nécessité de recourir, de concert avec l'Angleterre, à un mode nouveau de répression du trafic des esclaves, est toujours entière et profonde. Tous les événements qui se sont produits; toutes nos réflexions depuis l'époque où cette question a été soulevée, nous ont fait sentir plus fortement la nécessité de modifier le système actuellement en vigueur. Pour que ce système fût efficace et sans danger, il ne suffit pas que les deux gouvernements soient animés d'un bon vouloir et d'une confiance réciproques. Constantement exposé dans son application à rencontrer, à heurter des intérêts privés souvent légitimes et inoffensifs, et à leur porter préjudice, ce système entretient dans les esprits d'une classe nombreuse d'individus actifs et nécessairement de manières rudes, une source d'irritation qui, bien qu'elle puisse dormir pendant un temps plus ou moins long, pourrait, par suite d'un accident imprévu en mer, ou de la plus légère perturbation dans les relations politiques des deux états, être en un moment développée, enflammée, étendue et transformée en un sentiment national puissant et formidable. De cette façon, le système du droit de visite comme moyen de réprimer la traite est plus dangereux qu'utile, car il compromet à la fois la paix, la bonne harmonie des deux pays et même le succès de la grande cause qu'il a pour objet de servir.

— Ceci, M. le comte, n'est pas une simple conjecture, c'est un fait désormais démontré par l'expérience. Pendant dix ans le droit réciproque de visite a été accepté et exercé par la France et l'Angleterre d'un consentement mutuel et sans qu'aucun sentiment ou aucune manifestation de défiance ou de réulsion se soit déclaré contre lui. Par suite de causes sur lesquelles il est inutile de revenir, il en est tout autrement maintenant. Les sentiments des chambres et du pays sont fortement opposés à ce système. Non pas, M. le comte, que la France soit maintenant plus qu'il y a quelques années, indifférente aux horreurs de la traite; mais il existe en France une conviction (et le gouvernement du roi la partage), qu'il est possible de trouver d'autres moyens également efficaces, sinon même plus efficaces que le droit réciproque de visite, d'atteindre ce trafic infâme.

— Afin d'obtenir la coopération du pays et des chambres, leur coopération sincère, active, infatigable, pour la répression de la traite, l'adoption d'un système différent est désormais indispensable.

— Mais quel devrait être ce système? Par quelle mesure, par quelle combinaison de mesures pouvons-nous raisonnablement espérer obtenir, en ce qui concerne la répression, des résultats au moins égaux à ceux que le droit de visite nous avait fait espérer? Je pourrais, M. le comte, mentionner ici quelques-unes de ces mesures, mais dans une question dans laquelle les hommes spéciaux des deux pays devraient nécessairement se réunir, il me paraît préférable que le soin de rassembler et d'examiner tous les éléments de la question soit d'abord confié à une commission. Cette commission, qui tiendrait ses réunions à Londres, devrait, je pense, être composée d'hommes jouissant d'une haute considération dans leurs pays respectifs, bien connus pour leur sympathie sincère pour la cause de l'abolition de la traite et par leur entière liberté de jugement relativement aux moyens d'atteindre ce noble but. Et lorsque la commission aura consciencieusement examiné la question, quand elle aura bien cherché et déterminé quels nouveaux moyens de réprimer la traite pourraient être aussi ou même plus efficaces pour réprimer ce trafic, que le système actuellement en vigueur, son travail serait présenté aux deux gouvernements et soumis à leur décision.

— Ayez la bonté, M. le comte, de placer cette proposition sous les yeux de lord Aberdeen; j'ai la confiance qu'il verra dans la communication que vous lui ferez de la présente dépêche, la preuve évidente de notre sollicitude constante pour les deux grands intérêts que nous avons également à cœur, le maintien de la paix et de la bonne intelligence entre les deux pays et la suppression de la traite.

— Recevez, etc. Signé, Guizot.
 (La suite à demain.)

A vendre, par occasion.
 Un Cheval de Selle, parfaitement dressé, qui a été monté par une Dame.
 S'adresser Z. O. Buitensingel, wijk M, n° 491.

MAISONS A LOUER.
 Plusieurs Maisons, agréablement situées sur le Bogt van Guinée, ayant, chacune, deux appartemens au rez-de-chaussée et plusieurs au premier étage, ainsi que Cuisine, Cave, Cour, Jardin, etc., sont à louer pour le 1^{er} mai prochain, au prix de 450 florins.
 Une Maison également située sur le Bogt van Guinée, étant construite pour Café, Auberge et offrant toutes les commodités désirables à cet effet, est également à louer au 1^{er} mai prochain.
 S'y adresser.

Cours des Fonds Publics.
 Bourse d'Amsterdam du 15 Février.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	14 fév.		
Dette active	64	64	64
Dito dito	78	78	78
Dito dito	4	98	98
Dito dito	5	—	—
Dito des Indes	5	—	—
Pays-Bas			
Dito dito	4	—	—
Syndicat	4	99	99
Dito	3	—	—
Société de Commerce	4	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	108	108
Act. du Chemin de fer Holland.	4	121	121
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Obliq. Hope & C. 1798 & 18165	—	108	108
Dito dito 1828 & 18295	—	107	107
Compt. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Russie			
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	99	99
Emprunt de 1840	4	92	92
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	90
Passive	5	6	6
Dette différée à Paris	—	—	—
Espagne			
Ardois	5	24	24
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	111	111
Dito dito	2	64	64
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne			
Actions 1836	7	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1843	—	88	88
Portugal			
Obligations à Londres	2	59	59

Les fonds hollandais contiennent d'être faibles et sans affaires importantes. Aujourd'hui il s'est fait quelques transactions en intégrales. Les actions du chemin de fer rhénan après avoir haussé de 2 p. c. restent encore 2 p. c. au-dessus de leur cours d'hier. Les espagnols contiennent de fléchir. Les portugais ont été également offerts en baisse.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.
 Amsterdam, dimanche 16 février.
 Les affaires étaient assez animées en ardois indéterminés qui étaient descendus en hausse. Actions du chemin de fer rhénan 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Bourse de Paris du 14 Février.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	14 fév.		
France			
Cinq pour cent	122 70	122 70	122 70
Trois pour cent	85 00	85 00	85 00
Emprunt Ardois	39	39	39
Espagne			
Ardois	24	24	24
Naples			
Certificats Falconet	100 00	100 00	100 00
Pays-Bas			
Dette active	64	64	64
Belgique			
Dito	—	—	—
Banque belge	650 00	650 00	650 00
États-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Amsterdam du 15 Février.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	15 fév.		
France			
Cinq pour cent	122 50	122 50	122 50
Trois pour cent	84 90	84 90	84 90
Emprunt Ardois	38	38	38
Espagne			
Ardois	24	24	24
Naples			
Certificats Falconet	100 00	100 00	100 00
Pays-Bas			
Dette active	64	64	64
Belgique			
Dito	—	—	—
Banque belge	657 50	657 50	657 50
États-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse de Londres du 14 Février.
 Métalliques, 5 1/2 % 113 1/2. — Naples, 5 % 8. — Ardois, 5 % 24 1/2. — Dette différée ancien, 5 % 38. — Passive, 5 % 6. — Lots de Haage, 72 1/2. — Courant, après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 21 1/2.

Bourse de Vienne du 10 Février.
 Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 101 1/2. — Dito, 3 % 78 1/2. — Lots de 1834, 2. — Actions de la Banque 1627.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.
 Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCOOONEVELD et FAU...
 Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, Hoofdsteeg.

Koninkl. Nederd. Schouburg.
 Op Dingsdag 18 Februarj 1845 (geen abonnement, diploma's of vrijbillettas gangbaar.)
Tweede buitengewone voorstelling
MET DE ZUSTERS TEREZA EN MARIA MILANOLLO,
 welke zich met den grootsten bijval en onder de nitbundigste toezichtingen te Amsterdam hebben doen hooren.
De Ligtzinnige Lengenaar,
 bijspel in drie bedrijven.
 De aanvang ten HALF ZEVEN uren.

M. DESIRABODE,
 chirurgien-dentiste du roi, vient d'établir un dépôt de son Eau Dentifrice, approuvée par ordonnance ministérielle du 13 novembre 1838, à La Haye, chez M. Boer, marchand de Modes et de Nouveautés.